

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'HAGETAUBIN

EN DATE DU 31 Juillet 2023

Le 31 Juillet 2023 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'HAGETAUBIN s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 25 juillet 2023 et transmise *par voie électronique* le 25 juillet 2023, et sous la présidence de ce dernier.

**Présents** : GOUAILLARDOU – BAYACQ - BERTRAN - CAZALE – DARRACQ – FATIGUE - FOURQUET – LUBET - NICOLAS - RICHARD.

**Excusés** : CRUZALEBES - LAFFITTE - PRAT

**Absents mais ayant donné pouvoir** : LABOURDETTE pour BAYACQ

**Absent** : FOURNIER

**Secrétaire de séance** : BERTRAN Aurore

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion précédente. Ouverture de la séance à 18 h 10

**N°1 : Décision Modificative n° 1**

**N° Ordre 08/2023**

Monsieur le Maire expose à ses collègues qu'il conviendrait de prendre des décisions modificatives au budget primitif 2023. Oui les informations complémentaires de Monsieur le Maire et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les décisions suivantes :

#### **INVESTISSEMENT**

##### **Dépenses**

##### **Recettes**

Art 2138 Op 29 : + 20 000.00

Art 1641 Op 29 : + 20 000.00

**N°2 : Réalisation d'un emprunt**

**N° Ordre 09/2023**

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues qu'il est nécessaire de réaliser un prêt court terme pour l'aménagement d'un city stade, dans l'attente des subventions correspondantes. Oui les informations complémentaires de Monsieur le Maire et après avoir pris connaissance des différentes propositions, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**Décide** de contracter un emprunt, sur 2 ans auprès du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne, d'un montant de 50 000.00 euros, au taux de 4.14 %, dont le remboursement s'effectuera au terme du contrat. Les intérêts seront remboursés trimestriellement. Les frais de dossier afférant à cette opération s'élèvent à 170.00 euros.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer le projet de contrat.

**Décide** que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire fait le point sur les travaux de voirie réalisés par la CCLO.
- Monsieur le Maire apporte des informations concernant les effectifs de l'école et le mouvement des enseignants
- Le tour des chemins ruraux sera réalisé prochainement afin de définir les priorités pour l'épavage.
- Le recensement de la population sera réalisé en janvier 2024.

Le Maire,

<p><u>Signature du Maire :</u></p> 	<p><u>Signature du secrétaire de séance :</u></p>
---	---